LE DÉSHERBAGE AU PIED DES ARBRES

Pourquoi désherber ?

Nu, le sol est rapidement colonisé par la végétation spontanée qui se développe à proximité de l'arbre planté. Cette végétation concurrente absorbe l'eau et les éléments minéraux au détriment du végétal cultivé. Quant il s'agit de jeunes plants, la végétation concurrente domine rapidement les nouvelles plantations et limite leur accès à l'énergie solaire.
Lorsque l'arbre est jeune, pour favoriser sa reprise et sa croissance, il est nécessaire d'empêcher l'apparition de cette végétation concurrente de manière préventive ou de l'éliminer par une méthode curative.
Les graminées absorbent une quantité importante d'eau et en puisent encore d'avantages lorsqu'elles sont fauchées.

La délimitation d'un espace non enherbé autour du collet de l'arbre évite la fauche à cet endroit et par conséquent les chocs des outils de tonte (rotofil, tondeuse) sur la base du tronc.
Ce type de blessure répétée peut en effet compromettre la survie de l'arbre ou diminuer durablement sa résistance mécanique.

Les solutions

Selon le contexte, de nombreuses solutions et plusieurs techniques peuvent être mises en oeuvre (non-désherbage, méthodes préventives empêchant la végétation concurrente de s'installer, désherbage curatif).
Les techniques employées doivent convenir, bien sûr, à l'arbre, mais aussi à l'environnement (non-pollution des eaux), au gestionnaire (efficacité, coût raisonnable) et aussi à l'usager du site.
Sur un même site, les solutions appropriées peuvent évoluer au cours du temps.
Un jeune arbre, nouvellement planté, n'aura pas les mêmes exigences qu'un arbre adulte.
Un plan de désherbage permet de définir, en fonction des lieux, les solutions les plus appropriées.

Ne pas désherber

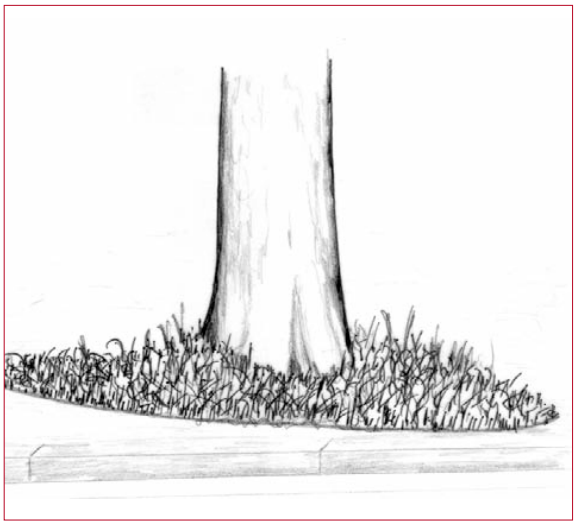

La végétation concurrente contrarie la reprise et le développement d'un jeune arbre (pendant les 5 premières années). Par contre, lorsque l'arbre est adulte la couverture herbacée est intéressante car elle évite le compactage et apporte de la matière organique au sol.
Il n'est par conséquent pas nécessaire de désherber autour de tous les arbres. En fonction de leurs dimensions et de leurs emplacements, les pieds des arbres seront, ou non, désherbés. Il s'agit d'une composante de la "gestion différenciée".
Le désherbage est une pratique ancestrale. De plus la population urbaine a été habituée à un désherbage systématique. Il est par conséquent nécessaire de lui expliquer par des moyens de communication appropriés la démarche de "Gestion différenciée" (voir la fiche "Communiquer avec les habitants").

Privilégier les méthodes préventives empêchant la végétation spontanée concurrente de s'installer

Dès la conception, prévoir un aménagement empêchant l'installation de végétation concurrente est très souvent une action judicieuse et économique à moyen terme.
Plusieurs solutions existent :
- Le paillage (voir la fiche sur le paillage)
- Les revêtements de sol poreux (voir la fiche sur la protection des jeunes plantations)
- Les plantes couvre-sol (voir la fiche sur les plantes couvre sol)

Utiliser des méthodes curatives en dernier recours pour éliminer la végétation spontanée

Désherbage chimique

Le désherbage chimique présente des inconvénients majeurs :

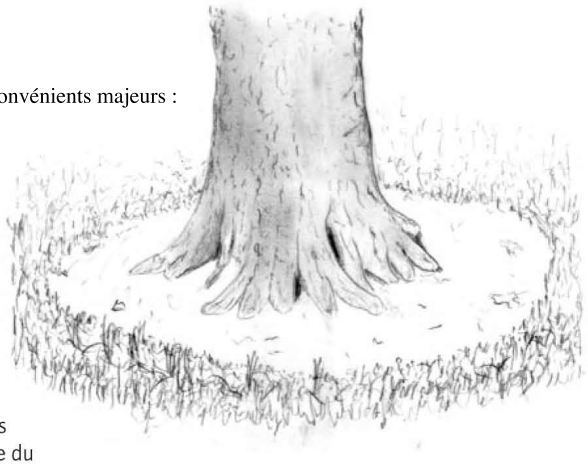

- Pollution possible des eaux de surface et des nappes phréatiques avec des conséquences sur la faune, la flore et sur la qualité des eaux consommées par l'homme.
- Intoxication possible des applicateurs.
- Toxicité pour les plantations voisines et risque pour le végétal si la procédure de mise en oeuvre n'est pas maîtrisée (mauvais étalonnage et réglage du matériel, sur-dosage, vent, ...).

Les herbicides non sélectifs agissant sur le système racinaire sont à proscrire totalement car ils détruisent indifféremment tous les végétaux. Le produit s'infiltre en terre à l'aplomb de la zone de traitement lorsque le sol est perméable, mais sur les sols imperméables il peut être transporté plus loin par les eaux de ruissellement. Les racines des arbres, se prolongeant souvent au-delà de l'aplomb des houppiers, peuvent être touchées.

Les herbicides liquides pulvérisés sur le feuillage permettent de ne traiter que les végétaux destinés à disparaître.

Il existe deux types d'herbicides :
- **Les herbicides "de contact"** qui détruisent uniquement la partie de la plante touchée par la matière active.
- **Les herbicides "systémiques"** qui sont absorbés par la plante et véhiculés par la sève dans tout le végétal qu'il détruit intégralement.

La réglementation est de plus en plus rigoureuse pour la mise en oeuvre des traitements chimiques (formation, agrément et certification du personnel applicateur, équipement de protection, locaux techniques).

La mise en place de la directive européenne sur l'homologation des produits phytosanitaires réduit d'années en années, le nombre de matières actives et de produit utilisables.

Les zones les plus sensibles sont les abords de cours d'eau, de pièces d'eau ou les zones connectées à ces derniers (caniveau, avaloir,..) et les matériaux imperméables où le ruissellement est important. Dans ces zones, il est impossible de désherber chimiquement.

Désherbage mécanique par sarclage

Le désherbage manuel à la binette, au sarcloir ou à la serfouette est la méthode la plus ancienne et la moins polluante. Le coût de la main d'œuvre a fait régresser cette pratique qui est pourtant très efficace.

Cette technique a cependant l'inconvénient de laisser la terre nue. Le sarclage doit être répété fréquemment pour éviter la réinstallation des adventices et la formation d'une croutte de batance.
Le travail du sol doit rester superficiel pour ne pas endommager le système racinaire des arbres (ne pas utiliser la bêche ou la houe). La terre travaillée est répartie sur place sans être mise en butte pour ne pas recouvrir le collet.

Désherbage thermique

Le désherbage thermique consiste à détruire les cellules des plantes grâce à l'effet de la chaleur (les cellules végétales éclatent à 80°C). Pour être efficace, cette technique doit être appliquée sur des plantes jeunes (stade 1 à 4 feuilles), car si le système racinaire est développé la plante réapparaîtra.

• Désherbage thermique à la vapeur d'eau chaude

L'eau est portée à 100-120° C par une centrale et la vapeur est dispersée soit avec une rampe, soit avec une lance. Le jet de vapeur ne doit pas être dirigé sur les troncs à écorces fines. 4 à 6 passages par an sont nécessaires.
Ce système a l'avantage d'être maniable et polyvalent (autres usages possibles).
Par contre l'investissement est élevé et la consommation en eau et en énergie est importante.

• Désherbage thermique à la mousse

Une mousse chaude (environ 90° C) est répandue avec une lance sur le sol. Cette mousse maintient plus longtemps la chaleur au contact des feuilles (environ 10 secondes). La mousse est composée de matières biodégradables (amidon de maïs et noix de coco). La mousse ne doit pas être appliquée sur les troncs à écorces fines. 3 à 4 passages par an sont suffisants. Ce type de matériel n'est actuellement disponible qu'en location.
Ce système est aussi consommateur d'énergie.

La diversité des situations, des végétaux et des techniques rendent souvent le sujet complexe. Il est pour cela utile de s'appuyer sur les conseils avisés de spécialistes. Les Fédérations Régionales de Défense contre les Ennemis des Cultures (FREDEC) et les associations de protection des nappes phréatiques sont de bon conseil.

SOINS

Adresses utiles :

Aqui'Brie
145 Quai Voltaire
77190 DAMMARIE LES LYS
Tél. : 01 64 83 61 07

SEPAP
Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives du Département de Seine et Marne
www.eau.seine-et-marne.fr

Augustin BONNARDOT,
à partir des informations fournies par Gérard ANGOUJARD - FEREDEC Bretagne
Mise à jour Août 2015